Finances publiques

Sensibilisation à la LOLF

2 jours (14h00) | 4,6/5 | FINAN-6819048 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 375 € ht

Formations Compétences Métier › Finance › Finances publiques

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Décrire le contexte, les principes et les enjeux de la LOLF
- Identifier le rôle et les responsabilités des différents acteurs
- Analyser les impacts de l'application de la LOLF sur la gestion publique

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 100%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Aucun

Public concerné

Tout agent d'une administration centrale ou déconcentrée ou d'un établissement public souhaitant se familiariser avec la LOLF

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Définir le contexte de la mise en œuvre de la LOLF

- Appréhender l'actuel contexte des finances publiques
- Comprendre la genèse de la réforme et les conditions de son entrée en vigueur
- Identifier les apports essentiels de la réforme budgétaire

Intégrer les éléments essentiels de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001

- Présentation des lois de finances et du budget général de l'État
- Les grands principes d'organisation des finances publiques d'un État
- Les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité, d'équilibre et de sincérité et leurs principales dérogations
- Les différentes catégories de lois de finances

Connaître le calendrier budgétaire

- Comprendre la procédure administrative de construction budgétaire dans la phase gouvernementale
- Appréhender la phase de l'adoption parlementaire

Identifier les acteurs de la gestion budgétaire

- La qualité des échanges entre les acteurs budgétaires, gage de performance
- Le dialogue de gestion relevant de l'ordonnateur et la procédure budgétaire :
 - la programmation pluriannuelle et l'appréciation de la soutenabilié budgétaire des politiques publiques : *focus* LPM 2019-2025
 - la préparation budgétaire : l'expression des choix politiques, le principe de la Justification des crédits au Premier Euro (JPE), la performance, les opérateurs de l'État
 - le pilotage de l'exécution budgétaire : comprendre les principes de la comptabilité budgétaire (AE/CP)
 - le déploiement du Système d'Information Financière de l'État (SIFE) : CHORUS
- Principe de séparation avec le comptable, juge de la régularité
- Contrôle juridictionnel de la dépense

ÉTUDE DE CAS
Analyse d'une loi de finances initiale

2e jour

Identifier les enjeux liés aux suivi de l'exécution des crédits de la Loi de Finances Initiale (LFI)

- Rappel des rôles respectifs du Gouvernement, du Parlement et du Conseil constitutionnel
- Le vote des Lois de Finances initiales (LFI) et le suivi budgétaire
- La mise en place de la gestion et la réserve de précaution : confection les documents budgétaires (DRICE, DPG et CRG)

- L'allègement des contrôles budgétaires exercés sur l'exécution des crédits : expérimentations budgétaires 2020-2022 et Document de Programmation Unique (DPU) pour certains ministères dépensiers
- Le schéma et les arbitrages de fin de gestion : l'atterrissage budgétaire et le déficit budgétaire

Comprendre la responsabilisation des gestionnaires de crédits

- La globalisation et la fongibilité asymétrique des crédits
- La déclinaison des responsabilités réaffirmées par le décret sur la gestion budgétaire et comptable publique du 7 novembre 2012 (RPROG, RBOP...)

Mesurer la performance

- Les engagements des gestionnaires devant le Parlement dans le pilotage de la performance : confection du Programme Annuel de Performances (PAP - annexe obligatoire au projet de loi de finances) et Rapport Annuel de Performances (RAP - annexe obligatoire au projet de loi de règlement)

Comprendre les contrôles sur les dépenses publiques

- Les contrôles internes : sécurisation de l'activité financière et comptable (contrôle interne et financier)
- Les contrôles externes
 - la loi de règlement
 - la Cour des comptes et la certification des comptes

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAS PRATIQUE
Piloter la construction d'un Projet de Loi de Finances (PLF) sur un périmètre ministériel défini

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.